

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL COMMUNAL DU 22 JANVIER 2026**

Présidence : M. le Président Romain BIRBAUM

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- vu le préavis municipal No 87/2025 adopté en séance de Municipalité du 6 octobre 2025 ;
- ouï le rapport des commissions consultées ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

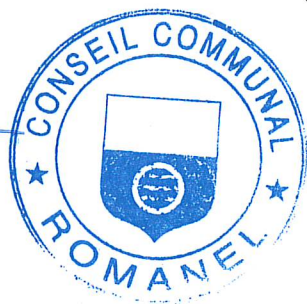
décide :

1. d'accepter par 26 voix contre 19 et une abstention l'amendement proposé par M. Thierry Henry au nom du groupe PLR afin de réduire le montant du crédit de CHF 243'000,00 en supprimant le chiffre « 300 Écopoints » et les 10% d'imprévus y relatifs ;
2. d'accepter par 28 voix contre 14 et quatre abstentions le préavis 87/2025 tel qu'amendé ;
3. d'accorder un crédit de CHF 711'000,00 TTC pour l'aménagement de la place de la Gare ;
4. d'autoriser le financement de cette dépense par la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédit disponibles, dans les limites du plafond d'endettement.

Président du Conseil



Romain Birbaum



Secrétaire du Conseil



Nicolas Ray

Avis affiché le 26 janvier 2026

Les électeurs peuvent consulter le texte relatif à cette décision au Secrétariat municipal ; celle-ci est susceptible de référendum.

Selon les articles 110 et 110a de la Loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP), la demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité, accompagnée d'un projet de liste de signatures, par 5 électeurs constituant le comité, dans un délai de 10 jours qui suivent l'affichage, soit jusqu'au 5 février 2026.

Si la demande de référendum satisfait aux exigences, la Municipalité prendra formellement acte du dépôt de la demande de référendum, autorisera la récolte de signatures, scellera la liste et informera le comité du nombre minimum de signatures requis (15% des électeurs de la commune) ; le titre et le texte de la demande de référendum seront affichés au pilier public, Le délai de récolte de signatures sera de 30 jours dès l'affichage de l'autorisation.